

Brevet N° 85076
du 7 novembre 1983
Titre délivré : 2 AVR 1984

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BL-3545/EM/EG



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La société dite TAWI S.p.A., Via dei Mille 137, I - FIRENZE (1)
représentée par MM FREYLINGER Ernest T. & MEYERS Ernest, ing. cons. en (2)
propri. ind., 46, rue du Cimetière, Luxembourg, agissant en qualité de
mandataires

dépose(nt) ce sept novembre mil neuf cent quatre vingt trois (3)
à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :

Structure de panier conteneur en particulier pour étalages et similaires. (4)

2. la délégation de pouvoir, datée de Firenze le 24 octobre 1983
3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;
4. une planches de dessin, en deux exemplaires;
5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,

le sept novembre mil neuf cent quatre vingt trois déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) : Romano PELL, Via Sonclino 7, SAREZZO (Italie). (5)

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6) modèle d'utilité déposée(s) en (7) Italie le 10 novembre 1982 sous le No. 23427 B/82 (8)

au nom de TAWI S.p.A. (9)

élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg 46, rue du Cimetière (10)

sollécite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à mois. (11)

Le/une des mandataires

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :



à 15.00 heures

Pr. le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes,

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il a lieu «représenté par ...» agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

Brevet N° 85076
du 7 novembre 1983
Titre délivré :

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BL-3545/EM/EG



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La société dite TAWI S.p.A., Via dei Mille 137, I - FIRENZE (1)
représentée par MM FREYLINGER Ernest T. & MEYERS Ernest, ing. cons. en
propr. ind., 46, rue du Cimetière, Luxembourg, agissant en qualité de (2)
mandataires

dépose(nt) ce sept novembre mil neuf cent quatre vingt trois (3)
à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :

Structure de panier conteneur en particulier pour étalages et similaires. (4)

2. la délégation de pouvoir, datée de Firenze le 24 octobre 1983
3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;
4. une planches de dessin, en deux exemplaires;
5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,

le sept novembre mil neuf cent quatre vingt trois déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) :
Romano PELL, Via Sonclino 7, SAREZZO (Italie) (5)

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6)
modèle d'utilité déposée(s) en (7) Italie
le 10 novembre 1982 sous le No. 23427 B/82 (8)

au nom de TAWI S.p.A. (9)

élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
46, rue du Cimetière (10)

solicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à mois. (11)

Le un des mandataires

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :



à 15.00 heures

Pr. le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes,
p. d.

A 47 F
B 65 D
A 68007
(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il a lieu «représenté par ...» agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant original — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

Revendication de la priorité d'une
demande de modèle d'utilité déposée
en Italie, le 10 novembre 1982, sous
le No 23427 B/82

BL-3545/EM/EG

B r e v e t d' i n v e n t i o n

Structure de panier conteneur en particulier pour étalages
et similaires.

TAWI S.p.A.
Via dei Mille 137
I - FIRENZE

La présente invention concerne une structure de panier conteneur en particulier pour étalages d'exposition, présentoirs et similaires.

Ainsi qu'il est connu, on utilise actuellement, 5 surtout dans les supermarchés, magasins et centres de vente en général, des paniers conteneurs qui présentent dans les grandes lignes, un corps central ouvert supérieurement et partiellement à l'avant, lequel est généralement réalisé en fil rond, ou baguette 10 métallique, soudé électriquement qui offre la possibilité d'être empilé pour une meilleure exploitation des espaces de vente.

De tels types de paniers conteneurs présentent l'inconvénient de ne pas être mutuellement insérables 15 les uns dans les autres, de sorte qu'en phase de stockage et de transport, on se trouve en présence d'encombrements notables qui tendent inévitablement à grever le coût du produit.

Pour tenter de pallier cet inconvénient, on a 20 déjà mis sur le marché des paniers conteneurs dans lesquels les flasques latéraux peuvent être montés de façon amovible, de façon à permettre l'insertion mutuelle entre les différents paniers dans les phases de transport et de stockage. Les types connus, actuellement disponibles sont toutefois notablement complexes 25 du point de vue de leur construction, et en outre, l'assemblage des parties constitutives réclame une certaine habileté de la part de l'opérateur et exige de plus également des temps de montage relativement 30 longs.

Le but que se propose l'invention est précisément d'éliminer les inconvénients critiqués ci-dessus en permettant de disposer d'une structure de panier conteneur dans laquelle l'assemblage entre les parties constitutives soit réalisable d'une façon extrêmement

rapide et sûre, en offrant en même temps la possibilité d'un tassement sensible des dimensions en cas d'emma-gasinage et de stockage desdits paniers.

Un objectif particulier, dans le cadre de l'invention, 5 est de réaliser une structure de panier conteneur dans laquelle les parties constitutives, se composant du corps central et des flasques, le tout réalisé en baguette métallique soudée électriquement, puissent être accouplés de façon très rapide et de manière à 10 conférer une stabilité remarquable à l'ensemble obtenu, en empêchant des désaccouplements accidentels.

Encore un objectif de l'invention est de réaliser une structure de panier-conteneur qui, par ses caractéristiques de construction particulières, soit en 15 mesure de fournir les plus amples garanties de fiabilité et de sécurité en cours d'utilisation.

Les objectifs précités, ainsi que d'autres qui apparaîtront mieux dans ce qui suit, sont atteints selon l'invention par une structure de panier conteneur 20 en particulier pour étalages d'exposition, présentoirs et similaires, comprenant un corps central ouvert supérieurement et partiellement à l'avant, aux extrémités duquel sont associables de façon amovible, des flasques latéraux, caractérisée par le fait que chacun 25 desdits flasques présente un crochet avant insérable, sur la partie frontale dudit corps, entre des barres disposées séparément en regard l'une de l'autre, et définies par ledit corps, et un crochet arrière pouvant être inséré entre lesdites barres au dos dudit corps 30 et pouvant être accouplé à des éléments de blocage.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'une structure de panier conteneur en particulier pour étalages et similaires, donnée à titre indicatif, mais nullement 35



limitatif, en référence aux dessins annexés, dans lesquels:

la figure 1 représente une vue schématique éclatée, en perspective de la structure de panier conteneur de 5 l'invention;

la figure 2 représente schématiquement l'empile-
ment des paniers par insertion mutuelle des corps cen-
traux;

la figure 3 représente schématiquement la phase 10 d'accouplement d'un flasque latéral au corps central;

la figure 4 représente une vue en perspective du détail d'un flasque latéral assemblé au corps central; et

la figure 5 met en évidence les éléments de blo-
cage du crochet arrière.

15 En se référant aux figures précitées, on peut voir que la structure de panier conteneur, en particulier pour étalages et similaires, conforme à l'invention comprend un corps central 1, qui est réalisé en baguette métallique et présente sa partie supérieure ouverte 20 et sa partie avant au moins partiellement ouverte. De façon plus détaillée, le corps central 1, qui est réalisé en baguettes métalliques mutuellement en regard et réunies par des traverses soudées électriquement, présente une partie de fond 2 à laquelle est relié un 25 dos 3 s'étendant perpendiculairement et une partie frontale 4 de préférence inclinée vers l'avant par rapport audit fond.

En correspondance des extrémités dudit corps central 1 sont accouplables de façon amovible des 30 flasques latéraux 10 qui présentent essentiellement une conformation conjuguée à celle des bords du fond, du dos et de la partie frontale dudit corps central.

De façon plus détaillée, sur chaque flasque 10 est prévu un crochet avant 11 qui est défini en corres-
pondance des extrémités d'une traverse 12 prévue sur 35



le flasque 10, ledit crochet avant 11 étant insérable entre des barres 15 disposées séparément en regard l'une de l'autre, qui sont définies par le corps central 1 en correspondance de ses extrémités latérales.

5 Le crochet avant 11 est conformé de façon propre à venir se placer en avant du bord frontal 20 du flasque, ledit bord frontal 20 venant se loger entre les barres 15 en correspondance de la partie frontale du corps 1 et réalisant en pratique, en coopération avec le 10 crochet 11 une butée élastique qui permet d'accrocher à chevauchement ledit crochet avant 11 sur l'une des barres 15.

15 A la partie arrière du flasque 10 est défini un crochet arrière 30 qui peut être prévu à l'autre extrémité de la même traverse 12 que celle qui présente le crochet 11 ou éventuellement à l'extrémité d'une autre traverse qui est, elle aussi fixée au flasque, ceci en fonction des dimensions desdits flasques.

20 Le crochet 30 qui s'étend perpendiculairement au plan d'orientation du flasque 10, du côté opposé par rapport au crochet avant 11, est lui aussi insérable entre les barres 15 en correspondance du dos 3 du corps central 1.

25 Pour effectuer la fixation du crochet arrière 30, il est prévu des éléments de blocage qui sont, en l'espèce, constitués par une plaquette 31 guidée coulissante sur les barres 15 et présentant une fente 32 pourvue inférieurement d'un élargissement 33.

30 L'élargissement 33, qui s'étend essentiellement de façon perpendiculaire par rapport à l'orientation longitudinale de la fente 32, est dimensionné de façon propre à permettre le passage en son intérieur, du crochet arrière 30. Une fois que le crochet arrière 30 a dépassé l'élargissement 33, la plaquette 31 coulisse par effet de gravité vers le bas, si bien que



le crochet s'engage dans la fente 32 qui n'autorise plus alors le désengagement dudit crochet arrière.

Grâce à la disposition ainsi décrite, il résulte par suite que le blocage du crochet arrière est réalisable de façon extrêmement rapide et sûre, et que l'on a en outre la possibilité, si nécessaire, de démonter avec une extrême rapidité le panier en répétant les opérations décrites ci-dessus, dans le sens contraire.

D'après ce qui a été décrit ci-dessus, on peut voir que l'invention satisfait pleinement les objectifs proposés et, en particulier, on souligne le fait qu'elle permet de disposer d'une structure de panier conteneur réalisée par un corps central et par deux flasques latéraux, associables de façon amovible, qui peuvent être assemblés de façon extrêmement rapide et sans nécessité de recourir à des appareils ou des outils, en conférant à l'ensemble une stabilité notable propre à permettre l'empilement, en superposition entre eux, de plusieurs paniers.

En pratique, les matériaux employés, ainsi que les dimensions et les formes contingentes, peuvent être quelconques suivant les exigences.



REVENDICATIONS

1.- Structure de panier conteneur en particulier pour étalages d'exposition, présentoirs et similaires, comprenant un corps central (1) ouvert supérieurement et, partiellement, à l'avant, aux extrémités duquel 5 sont associables de façon amovible des flasques latéraux (10), caractérisée par le fait que chacun desdits flasques présente un crochet avant (11) insérable, sur la partie frontale dudit corps (1), entre des barres (15) disposées séparément en regard l'une de 10 l'autre, définies par ledit corps (1), et un crochet arrière (30) pouvant être inséré entre lesdites barres (15) au dos dudit corps (1) et pouvant être accouplé à des éléments de blocage.

2. Structure de panier conteneur en particulier 15 pour étalages et similaires, selon la revendication précédente, caractérisée par le fait que ledit crochet avant est défini sur une traverse (12) fixée audit flasque latéral (10), ledit crochet (11) étant positionné de façon à dépasser en avant du bord frontal 20 (20) dudit flasque latéral et à pouvoir être disposé à cheval sur l'une desdites barres (15).

3. Structure de panier conteneur en particulier pour étalages et similaires, selon les revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que ledit crochet arrière (30) est défini à l'extrémité arrière de 25 ladite traverse ou d'une autre traverse fixée audit flasque latéral (10), et peut être enfilée entre lesdites barres (15).

4. Structure de panier conteneur en particulier 30 pour étalages et similaires, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que ledit crochet avant (11) et ledit crochet arrière (30) s'étendent de façon sensiblement perpendiculaire par rapport au plan d'extension dudit flasque (10), ledit crochet arrière (30) s'étendant du côté 35



opposé par rapport audit crochet avant (11).

5.- Structure de panier conteneur en particulier pour étalages et similaires, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que lesdits éléments de blocage dudit crochet arrière (30) sont constitués par une plaquette (31) coulissant sur lesdites barres (15) en correspondance du dos dudit corps (1), et définissant en son intérieur une fente (32) allongée s'étendant sensiblement de façon parallèle par rapport auxdites barres et se terminant par un élargissement (33).

10 6.- Structure de panier conteneur en particulier pour étalages et similaires, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que ledit élargissement (33) s'étend sensiblement de façon perpendiculaire par rapport à ladite fente (32) et est apte à autoriser le passage à travers ladite plaquette (31) dudit crochet arrière (30), le blocage étant effectué par l'intermédiaire du coulissem-
15 ent de ladite plaquette (31) avec engagement de ladite fente (32) en contact avec ladite traverse (12) en correspondance de la zone d'attache dudit crochet arrière (30), ledit crochet arrière (30) présentant des dimensions plus grandes par rapport aux dimen-
20 sions transversales de ladite fente (32) pour empêcher le désenfilement accidentel dudit crochet arrière (30)
25 à partir de ladite plaquette (31).



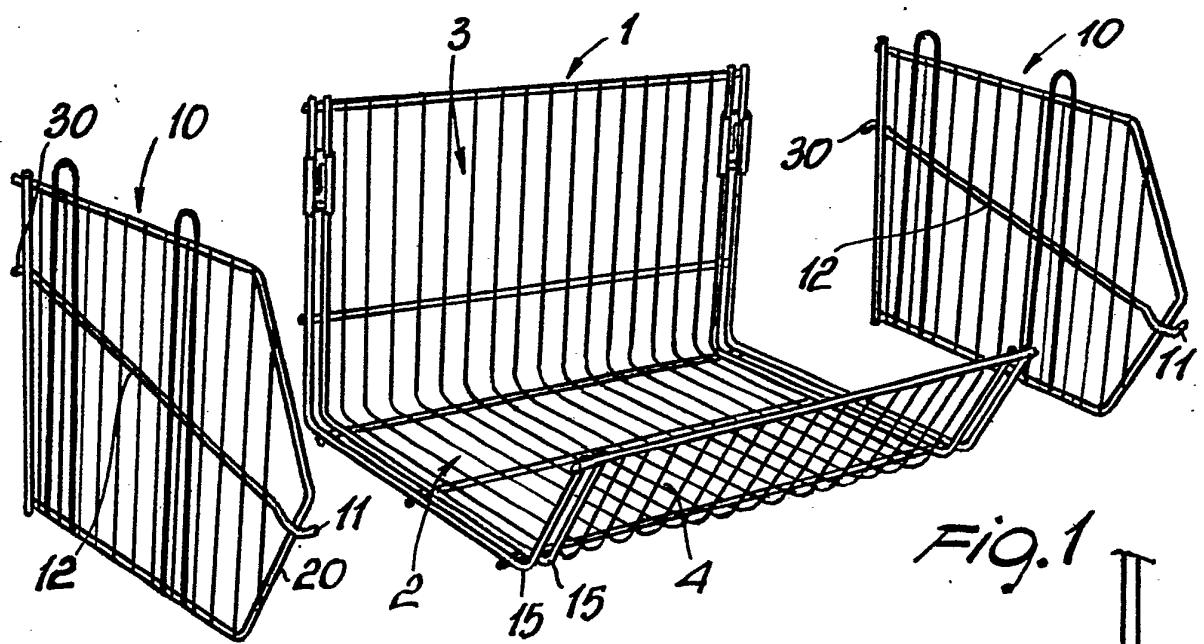


Fig. 1

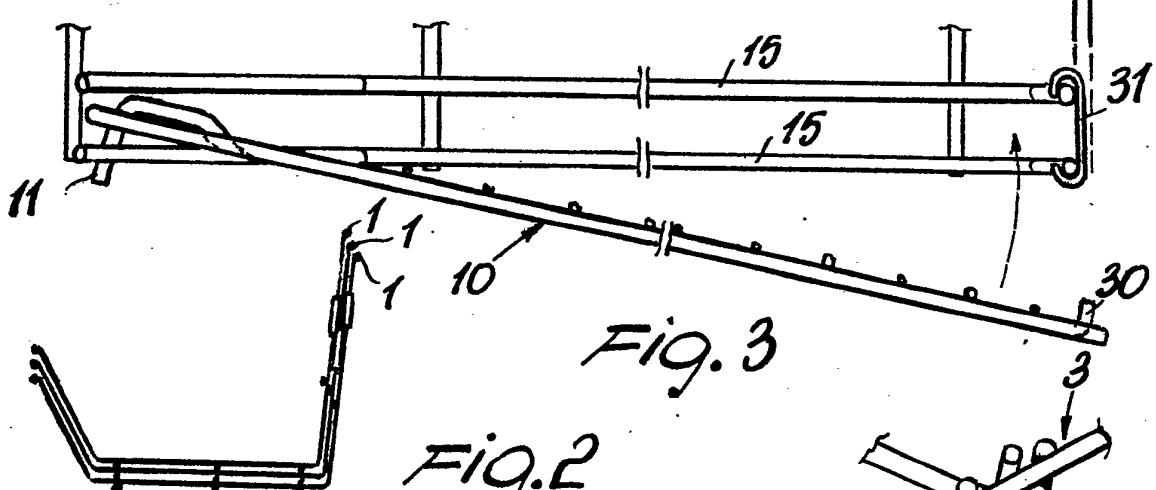


Fig. 2

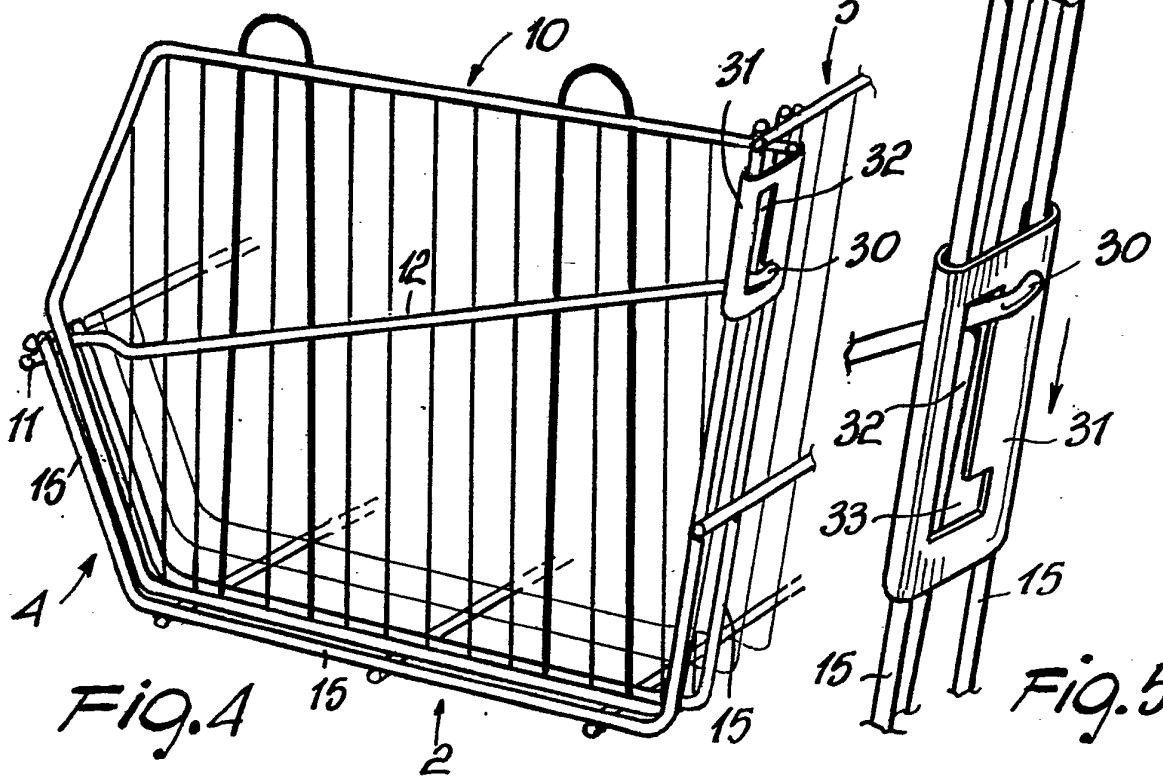


Fig. 3

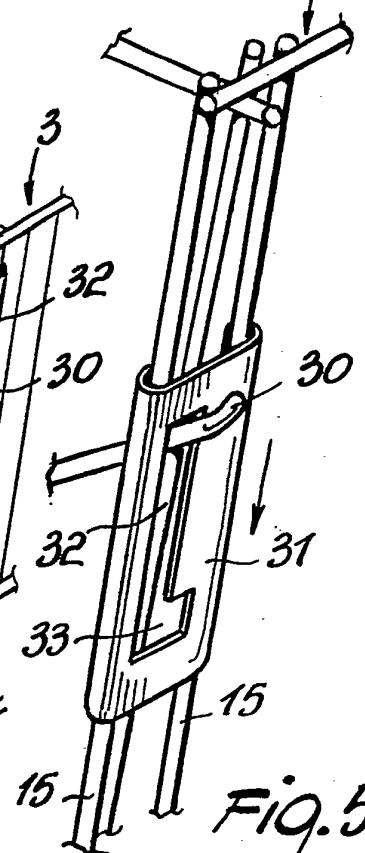


Fig. 4

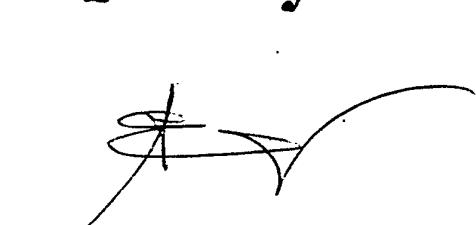


Fig. 5